

Etats généraux de la bioéthique

Expérimentation en première L et en terminale L au lycée Evariste
Galois de Sartrouville (78)

**Dons et transplantations d'organes, PMA, prise en charge de la
fin de vie**

*Etat des lieux des connaissances et positions de nos élèves de L sur
ces sujets*

Raison d'être de ce travail

Actuellement doctorante en éthique médicale et professeure agrégée de philosophie dans ce lycée, j'ai souhaité faire participer activement mes élèves aux états généraux de la bioéthique. Les lois de bioéthique font exception dans la législation française et prévoient une révision de leur contenu tous les quatre ans. L'évolution des mœurs, comme du reste des lois, ainsi que l'évolution des technologies médicales et des biotechnologies en général, appellent une telle révision. A cette occasion, la société est appelée à participer aux discussions tant ces sujets ne sont la propriété des législateurs, des médecins ou d'autres experts du domaine. Une grande consultation nationale est donc organisée en ce moment afin de recueillir le positionnement argumenté des citoyens sur des sujets d'actualité en bioéthique.

Dans cette perspective, j'ai donc retenu trois sujets parmi les sujets proposés sur le site internet des états généraux de la bioéthique : les dons et les transplantations d'organes, la procréation médicalement assistée, et la prise en charge de la fin de vie. Pour chacun de ces domaines, j'ai d'abord cherché à connaître l'état actuel des connaissances des élèves à partir d'un questionnaire distribué en classe (exemplaire joint dans la suite du document). Nous avons ensuite discuté de ces questions, et j'ai répondu à toutes leurs interrogations en cherchant à leur donner les éléments de connaissances nécessaires à un positionnement citoyen. Les élèves ont d'ailleurs parfois posé des questions techniques dépassant ce cadre. A cet égard, j'ai donc estimé qu'à la suite de ces échanges et des réponses obtenues, ils avaient les outils conceptuels pour se positionner de façon éclairée sur les débats d'actualité.

Cohorte concernée

21 élèves de terminale Littéraire et 54 élèves de première Littéraire (dans le cadre de l'initiation à la philosophie). Cette expérimentation dans cette série littéraire semble intéressante car les élèves bénéficient d'un enseignement scientifique jusqu'en première, enseignement qui est justement censé leur donner les outils pour se prononcer sur ce type de questions de société. Dans notre lycée, les élèves de cette série ont des profils sociaux très variés, ce qui laisse à penser qu'ils constituent un échantillon représentatif d'un élève moyen de L en France aujourd'hui.

I/ Le questionnaire de l'expérimentation, le fondement de nos échanges...

Vous trouverez ci-joint le document qui a été distribué aux élèves et qui a fondé nos discussions. Il a permis de faire un état des lieux de leurs connaissances, d'orienter nos échanges avant qu'il dispose d'un temps pour se prononcer sur des sujets d'actualité au coeur des états généraux.

En lien avec mes recherches actuelles sur l'éthique narrative, on y trouvera des questions demandant aux élèves de faire le récit d'une expérience personnelle. A cet égard, il m'a semblé pertinent de laisser un espace libre pour l'expression de leurs vécus potentiels de ces situations. Cet outil peut nous permettre aussi d'avoir un meilleur accès à leurs vécus et leurs représentations en ces matières. A cette occasion, certains élèves ont trouvé un espace pour exprimer leurs idées sur les sujets, avant même qu'il soit question des débats d'actualité.

Questionnaire élève: première et terminale L

I/ Bilan des connaissances des élèves (à remplir sans faire de recherches personnelles)

Dons et transplantations d'organes

- 1) Que greffe t-on?
- 2) Quel est le but de la greffe?
- 3) Qui prélève t-on?
- 4) Quelles sont les règles de la transplantation d'organes?
- 5) De façon anonyme, racontez une expérience personnelle que vous auriez pu avoir de la transplantation (récit lu ou entendu, fait d'actualité que vous connaissez, expérience familiale ou personnelle...). Avez-vous un jugement à porter sur ce qui s'est passé? (utilisez le verso de la feuille)

La procréation médicalement assistée

- 1) Comment définissez-vous la PMA?
- 2) Quels sont les usages actuels de la PMA ?
- 3) Quels sont les usages possibles de la PMA ?
- 5) De façon anonyme, racontez une expérience personnelle que vous auriez pu avoir de la PMA (récit lu ou entendu, fait d'actualité que vous connaissez, expérience familiale ou personnelle...). Avez-vous un jugement à porter sur ce qui s'est passé ? (utilisez le verso de la feuille).

Prise en charge de la fin de vie

- 1) Comment définissez-vous la fin de vie ?

2) Quels sont les débats actuels qui tournent autour de la fin de vie?

3) De façon anonyme, racontez une expérience personnelle que vous auriez pu avoir de la fin de vie (récit lu ou entendu, fait d'actualité que vous connaissez, expérience familiale ou personnelle...). Avez-vous un jugement à porter sur ce qui s'est passé? (utilisez le verso de la feuille).

II/ Apports de connaissances par l'enseignant

Correction des questions ci-dessus. Etat actuel de la situation à l'aide du site des états généraux. Lien avec le cours de philosophie. Lien avec la question de la médecine et de l'éthique narrative.

III/ Quelles valeurs et quels principes défendre?

Dons et transplantations d'organes

Le consentement du donneur

Le consentement du donneur, dans le cas d'un donneur vivant comme d'un donneur décédé, est fondamental pour des procédures qui impliquent une atteinte à l'intégrité du corps humain.

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

La gratuité du don et l'interdiction de commercialiser les organes

La gratuité est l'un des fondements de notre système, puisque ce principe donne tout son sens au « don », qui ne peut précisément relever d'un échange commercialisé. Le cercle des donateurs vivants potentiels inclut les personnes ayant un lien affectif ou familial durable et stable avec le receveur. Cet ensemble intervient comme une garantie contre le trafic d'organes.

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi?

L'anonymat du donneur

En dehors de la situation très particulière d'un donneur vivant à un proche (amical et familial), selon des critères encadrés par la loi, les prélèvements effectués sur une personne vivante ou décédée sont protégés par un principe d'anonymat du donneur. Ce principe assure l'égalité des chances de recevoir une greffe, et favorise une meilleure prise en compte des difficultés psychologiques inhérentes au don (relations entre la famille du donneur et le receveur, facilitation du deuil pour la famille du donneur si celui-ci est décédé ainsi que la convalescence du receveur).

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

La procréation médicalement assistée

La gratuité du don de gamètes

La gratuité du don de gamètes est un principe applicable au même titre que le don d'éléments et produits du corps humain. Au vu du nombre insuffisant de gamètes et notamment d'ovocytes disponibles pour un don, certaines personnes mettent en avant la nécessité de rémunérer les donneurs.

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

La non marchandisation du corps humain

Les techniques de gestation pour autrui qui se réaliseraient en échange d'une rétribution ou du versement d'un paiement contreviennent au principe de non-marchandisation du corps humain et en l'espèce du corps de la mère portant un enfant pour une tierce personne.

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

L'égalité dans l'accès aux techniques de procréation

L'idée de l'égalité dans l'accès aux techniques de procréation est de ne pas faire de différence dans l'autorisation des techniques de procréation entre certaines personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur statut conjugal (en couple ou célibataire).

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

Prise en charge de la fin de vie

Le droit à l'exercice d'une ultime liberté

Il s'agit de prendre en compte le droit d'exercer sa liberté dans les choix touchant à sa vie personnelle.

Que pensez-vous de ce principe ? Etes-vous d'accord ? Mitigé ? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi ?

La dignité du patient en fin de vie

La notion de dignité du patient en fin de vie interroge de nombreux aspects :

- les limites à atteindre dans la souffrance, qu'elle soit psychique ou physique
- les conditions de vie acceptables pour la personne en fin de vie
- le nécessaire accompagnement à apporter à chacun pour qu'il puisse vivre dans la dignité

Que pensez-vous de ce principe? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi?

L'interdiction de donner la mort

Ce principe inscrit dans le code de déontologie médicale (art. 38) figure également à l'article 221-1 du Code pénal qui énonce que le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre.

Que pensez-vous de ce principe? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec ce principe ? Pourquoi?

IV/ Se positionner de façon éclairée : que faire ? que voulons-nous pour demain?

Dons et transplantations d'organes

Créer, sous conditions, un statut de donneur

La proposition consiste à réfléchir à la création d'un statut de donneur afin d'apporter garanties et protections aux personnes vivantes donnant un organe. En effet, en cas de complications et d'incidences sur la santé, le donneur ne bénéficie actuellement d'aucun statut spécifique, et donc d'aucune protection particulière. Cela peut pourtant mener, par exemple, à des difficultés professionnelles, ou encore à ne pas être pris en charge par sa mutuelle, s'agissant d'un "acte volontaire". De même, un suivi médical et psychologique à long terme pourrait être proposé aux donneurs d'organes.

Certains proposent également une mise en priorité des demandeurs d'organes qui auraient eux-mêmes été amenés, dans le passé, à faire don d'un de leurs organes.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Aménager le régime de consentement présumé du donneur décédé, en ne reconnaissant que les refus exprimés de façon écrite

Aujourd'hui, la loi fait de chaque Français un donneur d'organes et de tissus présumé. On peut s'y opposer en s'inscrivant sur le registre national des refus, exprimer son refus par écrit

ou oralement à ses proches.

Néanmoins, dans le contexte très particulier du décès d'un proche, les familles peuvent témoigner de doutes quant à la volonté du donneur. Il pourrait être envisagé de s'appuyer exclusivement sur les inscriptions au registre des refus, ou sur les instructions écrites.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Développer la recherche et la production d'organes artificiels

Afin de pallier le manque de donneurs d'organes, des organes artificiels en 3D pourraient être développés, à la fois sur le plan de la recherche et sur le plan de leur production.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Procréation médicalement assistée

Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte éthique

Certaines femmes sont victimes d'anomalies médicales empêchant de concevoir et de porter un enfant pour des raisons médicales, comme par exemple les femmes privées d'un utérus. Recourir à une GPA dans un contexte éthique signifierait une GPA sans contrepartie financière pour la femme qui accepterait de porter la grossesse. Elle effectuerait un acte purement altruiste, n'intervenant pas dans un cadre marchand.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique

Aujourd'hui, certains pays autorisent l'utilisation des techniques de gestation pour autrui. La Cour Européenne des Droits de l'Homme oblige la France à transcrire les actes de reconnaissance des enfants nés d'une GPA réalisée à l'étranger. De telles dispositions législatives posent la question du maintien de l'interdiction de la GPA en France.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)

Certains proposent de remettre en cause le principe de gratuité du don de gamètes. Certains pays autorisent en effet la rémunération de tels dons. Cette situation pourrait poser un problème éthique, et remettrait en question notamment le principe d'autonomie.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Prise en charge de la fin de vie

Définir des situations exceptionnelles dans lesquelles serait justifiée la possibilité de s'auto-administrer un produit létal (suicide assisté)

Des situations exceptionnelles pourraient être définies, dans lesquelles serait justifié le fait de s'auto-administrer un produit létal, sous conditions de garanties procédurales permettant de s'assurer le respect de la volonté libre et éclairée. Parmi ces situations, on peut notamment évoquer :

- le cas des maladies incurables, dont la qualification de “incurable” devrait être jugée au cas par cas et collectivement par l'équipe soignante, selon des critères précis ;
- les situations de souffrance physique jugées insupportables par la personne qui la subit, toujours selon des critères précis et clairement définis ;
- les situations de souffrance psychique jugées insupportables.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Définir des situations exceptionnelles dans lesquelles serait justifiée la possibilité d'administrer un produit létal (euthanasie)

Des situations exceptionnelles pourraient être définies, dans lesquelles serait justifié le fait d'administrer un produit létal, sous conditions de garanties procédurales permettant de s'assurer le respect de la volonté libre et éclairée. Parmi ces situations, on peut notamment évoquer :

- le cas des maladies incurables, dont la qualification de “incurable” devrait être jugée au cas par cas et collectivement par l'équipe soignante, selon des critères précis ;
- les situations de souffrance physique jugées insupportables par la personne qui la subit, toujours selon des critères précis et clairement définis ;
- les situations de souffrance psychique jugées insupportables.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

Assurer un suivi de l'application de la volonté libre et éclairée du patient

La possibilité de rédiger ses "directives anticipées" est aujourd'hui encore peu utilisée (1 français sur 10 d'après un sondage BVA de février 2018), de même que la possibilité de désigner une personne de confiance pour faire valoir sa volonté. Il est également difficile de déterminer comment ces dispositions sont appliquées.

Que pensez-vous de cette proposition? Etes-vous d'accord? Mitigé? En désaccord avec cette proposition ? Pourquoi?

II/ Etat des connaissances des élèves : bilan des réponses

Sur le don et la transplantation d'organes.

Pour les élèves, les greffes concernent essentiellement les organes et la peau. Il est parfois question de greffes de membres et il est intéressant de voir qu'une part non négligeable d'élèves inclut la transfusion sanguine au rang de la greffe. Quelques élèves mentionnent les greffes de moelle, de cornée, les autogreffes et abordent la question actuelle des greffes d'organes artificiels. Une élève propose une réflexion intéressante sur « l'ingreffable » (en prenant l'exemple du cerveau).

Le but essentiel de la transplantation est, pour eux, la survie des receveurs. Il s'agit de « redonner une seconde vie à un organe ». Quelques élèves pensent à l'usage esthétique des greffes, mais ils sont très peu nombreux.

Les règles à respecter pour les transplantations sont, selon les dires des élèves, de prélever des donneurs vivants (pour le rein par exemple) ou en mort cérébrale. Il faut prêter attention à la qualité des organes. Une élève pense que le don du corps à la science peut déboucher sur des prélèvements d'organes pour des greffes. Ainsi, la compatibilité entre le donneur et le receveur, le consentement, l'anonymat et la gratuité sont des exigences globalement connues des élèves. Le donneur vivant est informé des risques qu'il encourt.

Si quelques élèves font mention du registre national du refus et du consentement présumé, il y a cependant de grandes confusions sur les modalités actuelles du consentement au don.

Les récits anonymes permettent de mettre au jour que les élèves de 16 à 19 ans interrogés ont peu d'expériences personnelles des transplantations et des dons d'organes. Leurs connaissances viennent des cours, de séries ou de reportages télévisés, des films ou encore de ce qu'ils ont pu lire en la matière sur internet.

Sur la procréation médicalement assistée

La PMA est souvent réduite à la FIV ou à l'insémination artificielle ou encore aux dons de gamètes. Les élèves n'ont pas une vision d'ensemble de ce qu'est la PMA et de ce qu'elle regroupe. Certains tentent de la définir d'un point de vue général et parviennent aux définitions suivantes : c'est une « façon médicale d'avoir un enfant », c'est « avoir des enfants grâce aux autres », ce qui « aide à avoir des enfants ».

Quelques élèves mentionnent le recours aux mères porteuses comme relevant de la PMA.

La distinction entre la stérilité et l'infertilité n'est pas claire pour les élèves.

Dans les représentations des élèves, le problème vient exclusivement de l'homme ou de la femme. Il est difficile de voir si cette idée relève de difficultés d'expression des connaissances ou d'une véritable représentation de la technique.

Dans les règles qui régissent la PMA, les élèves mentionnent la prise en compte de l'âge des participants. Ils savent que les dons de gamètes sont autorisés et que nous n'avons pas en France le choix du donneur, le don est anonyme.

Des confusions existent cependant sur l'ouverture actuelle de la PMA aux couples célibataires et homosexuels, ainsi que sur la pratique de la GPA. Un nombre non négligeable d'élèves pensent que cela est déjà possible en France.

Certains élèves mentionnent les dérives possibles de cette technique vers l'eugénisme.

Les récits individuels mettent au jour des informations intéressantes qui contrastent avec celles qui concernaient la transplantation et le don d'organes. Les élèves sont nombreux à avoir une expérience personnelle de la PMA, souvent pour un membre de leur famille, quand il ne s'agit pas de leurs propres parents. L'infertilité ou les cancers d'un de leurs proches sont souvent mentionnés comme ayant justifié le recours à ces techniques.

Une petite part d'élèves ne voit pas du tout à quoi cela peut renvoyer et une élève explique que le soulagement de la douleur à l'accouchement par la péridurale relève de la PMA.

Sur la prise en charge de la fin de vie

Pour beaucoup, la fin de vie, c'est « la mort », le moment où il n'y a plus d'activité cérébrale ou la « mort lente ». D'autres affirment que c'est le moment où se pose la question de « débrancher ou non » une personne, le moment où l'espérance de vie est faible, où la mort est proche. Certains expliquent que c'est un moment où les désaccords familiaux resurgissent. La question de l'euthanasie est très souvent évoquée.

Les élèves insistent sur l'idée qu'il faut aider les individus à ne pas souffrir dans ces circonstances.

On constate une grande confusion entre suicide assisté et euthanasie. Les élèves ne sont pas très au clair sur ce qui est vraiment possible et permis en France, mais savent qu'il y a des divergences en fonction des pays et mentionnent souvent la Belgique comme un terrain légal différent en la matière (même si là encore les choses ne sont pas claires).

Dans l'esprit des élèves, l'alternative, c'est la souffrance ou l'euthanasie.

Une élève propose une réflexion sur la fin de vie comme renvoyant à la vieillesse, cette « période entre la perte de l'indépendance de la personne et la mort », où nos besoins ne peuvent plus être satisfaits de façon autonome. C'est la « phase terminale de la maladie ou du grand âge ».

Une élève mentionne l'idée de « soins palliatifs » et une autre inclut l'avortement comme étant au cœur de ces réflexions sur la fin de vie.

Les récits anonymes sont une occasion pour les élèves de formuler des questions existentielles (qu'est-ce que vivre ? qu'est-ce qu'une vie qui mérite d'être vécue ?...). Ils sont nombreux à avoir expérimenté le décès d'un proche et leur avis sur la prise en charge de ce moment de la fin de vie est mitigé.

A la suite de ce travail de récolte de leurs connaissances en ces domaines, nous avons échangé et j'ai fourni un certain nombre d'éléments de connaissances permettant aux élèves de se positionner de façon éclairée sur les questions d'actualité. La suite du document fait état de leurs avis argumentés sur les différents sujets.

III/ Positionnement éclairé des élèves sur les valeurs et principes en question dans les domaines de la transplantation, de la PMA et de la fin de vie.

Comme aperçu dans le questionnaire rappelé plus haut, les élèves ont été amenés à se positionner sur les items proposés par le site des états généraux de la bioéthique. Il nous a semblé plus judicieux d'orienter ainsi les discussions, plutôt que de laisser libre cours à des propositions sans plus grandes connaissances du domaine et des enjeux.

Remarque : Nous avons précisé le détail du vote des élèves et l'avis général qui s'est dégagé pour chacune des questions. On remarquera que les élèves n'ont pas répondu à toutes les questions et cela pour plusieurs raisons mentionnées par eux : soit ils ne comprenaient pas les enjeux de certaines questions, soit ils n'avaient pas d'avis sur la question, soit ils n'ont pas souhaité participer de façon rigoureuse (le nombre de questions étant important). Nous avons synthétisé aussi les principaux arguments avancés quand il y en avait.

Dons et transplantations d'organes

Le consentement du donneur

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 33 élèves.

Mitigés : 8 élèves.

Désaccord : 4 élèves.

Principaux arguments invoqués : Pour les élèves qui sont d'accord, il faut respecter la liberté des individus, l'autonomie. Ce n'est pas au médecin de prendre la décision. Sans ce consentement, nous assisterions à un « vol ». L'idée de libre disposition de son corps même après la mort est évoquée.

Les élèves mitigés oscillent entre la nécessité de sauver des vies et la propriété que le donneur (voire sa famille) a de son propre corps. Certains, parmi eux, expliquent qu'il faudrait distinguer entre les donneurs vivants et les donneurs décédés : le consentement du donneur vivant est indispensable, mais pour le donneur mort, si cela peut sauver des vies, pourquoi maintenir ce principe ?

La gratuité du don et l'interdiction de commercialiser les organes

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 37 élèves.

Mitigés : 6 élèves.

Désaccord : 2 élèves.

Principaux arguments invoqués : Cela doit être maintenu pour éviter le trafic d'organes. Cela ne doit pas être une façon de gagner de l'argent. Le corps et les organes ont une dignité et non un prix (Kant).

Le peu d'élèves qui sont en désaccord passent du droit au fait, la commercialisation des organes existe déjà. Cela entraînerait des inégalités sociales (l'élève pense visiblement à une remise en question de la gratuité pour les receveurs plus que pour les donneurs). Les élèves en désaccord avec ce principe estiment que cela encouragerait les dons.

Les élèves mitigés expliquent que le don exigerait une récompense ou quelque chose en retour, même si la modalité financière pose problème. Les éléments du corps humain ne sont pas des objets à vendre.

L'anonymat du donneur

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 32 élèves.

Mitigés : 10 élèves.

Désaccord : 3 élèves.

Principaux arguments invoqués : C'est une nécessité pour protéger les donneurs et receveurs d'un point de vue psychologique. Une remise en question de ce principe créerait une dette insupportable pour le receveur.

Pour les élèves en désaccord ou mitigés, il faudrait recueillir l'avis des donneurs et permettre de lever l'anonymat si la personne qui donne est d'accord. Les élèves en désaccord avec ce principe expliquent que ce serait un soulagement pour la famille de connaître la destination des organes d'un défunt. Ces derniers estiment encore que cela permettrait au receveur d'exercer sa reconnaissance.

La procréation médicalement assistée

La gratuité du don de gamètes

Les élèves sont globalement mitigés sur cette question.

D'accord : 14 élèves.

Mitigés : 16 élèves.

Désaccord : 9 élèves.

Principaux arguments invoqués : Les élèves en désaccord affirment que la rémunération pourrait encourager les dons. Les gamètes peuvent être produits en grand nombre à l'inverse des organes, donc l'incitation financière ne pose pas ici les mêmes problèmes.

La non marchandisation du corps humain

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 20 élèves.

Mitigés : 9 élèves.

Désaccord : 9 élèves.

Principaux arguments invoqués : Les élèves en désaccord avec ce principe estiment que l'effort fourni par la mère porteuse devrait mériter salaire. Cela peut être autorisé si nous évitons que cela devienne un métier pour certaines femmes. Cela pourrait encourager des femmes à en aider d'autres. Pour les élèves mitigés, il faut reconnaître l'effort fourni par la mère porteuse et en même temps éviter la dérive de la commercialisation des corps. Pour les élèves en accord avec ce principe : il faut interdire cette forme de location du corps.

L'égalité dans l'accès aux techniques de procréation

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 37 élèves.

Mitigés : 3 élèves.

Désaccord : 0 élève.

Principaux arguments avancés : Avoir un enfant est un droit que tout le monde doit pouvoir exercer. Vivre avec un parent ou des parents divorcés ne semble pas moins profitable à l'enfant que la vie avec un couple homosexuel : il faut donc autoriser l'accès à cette technique pour les couples homosexuels. Les élèves mitigés expliquent notamment qu'il faudrait enquêter sur la stabilité psychologique et financière des personnes concernées.

Prise en charge de la fin de vie

Le droit à l'exercice d'une ultime liberté

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 30 élèves.

Mitigés : 7 élèves.

Désaccord : 2 élèves.

Pas d'arguments significatifs.

La dignité du patient en fin de vie

Les élèves sont globalement d'accord avec ce principe.

D'accord : 26 élèves.

Mitigés : 4 élèves.

Désaccord : 1 élève.

Principaux arguments avancés : la fin de vie est encore la vie.

L'interdiction de donner la mort

Les élèves sont globalement en désaccord avec ce principe.

D'accord : 3 élèves.

Mitigés : 15 élèves.

Désaccord : 20 élèves.

Principaux arguments invoqués : Pour ceux qui sont d'accord, nous retrouvons souvent l'idée que Dieu ou la nature ont seul le droit de nous ôter la vie. Pour les autres, malgré nos explications sur les soins palliatifs et les possibilités actuelles, l'argument de la souffrance et celui de l'état végétatif désespéré de certains patients sont invoqués. Si la personne concernée a donné son accord, nous ne pouvons pas parler d'un meurtre. Pour beaucoup, si l'individu consent à mourir, il doit disposer de ce droit. Il faut introduire une mesure d'exception pour ceux qui sont en stade terminal d'une maladie ou en état végétatif irréversible. Mais comment juger qu'une situation est irréversible ? Une loi devrait permettre l'euthanasie et préciser ces conditions exceptionnelles.

IV/ Positionnement éclairé des élèves sur les sujets d'actualité

Dons et transplantations d'organes

Créer, sous conditions, un statut de donneur

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 24 élèves.

Mitigés : 8 élèves.

Désaccord : 0 élève.

Arguments avancés : Les élèves mitigés reconnaissent les bienfaits de la compensation en cas de problèmes pour le donneur, mais refusent la priorité qui serait accordé au donneur par la suite. Cela ne remet-il pas en question l'altruisme du don puisqu'il y aura compensation ? Les

élèves d'accord estiment que protéger les donneurs est une nécessité.

Aménager le régime de consentement présumé du donneur décédé, en ne reconnaissant que les refus exprimés de façon écrite

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 17 élèves.

Mitigés : 10 élèves.

Désaccord : 5 élèves.

Principaux arguments avancés : Pour les élèves mitigés, il faut respecter la culture de chacun et ne pas imposer le don si la culture de l'individu l'empêche. Pour d'autres, le problème de la continuité de la volonté se pose : les personnes changent parfois d'avis, faire de l'écrit une référence absolue néglige l'évolution des opinions personnelles. Enfin, certains élèves mitigés mentionnent aussi le manque actuel d'informations au sujet du registre national de refus. D'autres, au contraire, pensent que l'écrit est une garantie et protège le donneur des revirements de sa famille qui iraient à l'encontre de sa volonté. Cela éviterait tout débat autour du don.

Développer la recherche et la production d'organes artificiels

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 25 élèves.

Mitigés : 7 élèves.

Désaccord : 2 élèves.

Principaux arguments invoqués : les élèves en désaccord ou mitigés quant à cette proposition estiment que les organes artificiels ne remplaceront jamais un véritable organe. A l'inverse, les élèves favorables soulignent parfois que cela pourrait permettre d'augmenter les capacités humaines (nous pourrions créer des organes artificiels de meilleure qualité que les organes naturels). Cela pourrait rendre le soin plus rapide pour les personnes qui attendent une greffe. Cela existe déjà, il faut poursuivre dans cette direction au nom du progrès. Cela peut réduire le nombre de morts lié à la pénurie d'organes aujourd'hui. Les élèves mitigés s'interrogent sur les chances de survie réellement supérieures pour le receveur.

Procréation médicalement assistée

Ouvrir aux femmes souffrant de graves anomalies utérines la possibilité de recourir à une gestation pour autrui dans un contexte éthique

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 25 élèves.

Mitigés : 4 élèves.

Désaccord : 1 élève

Pas d'arguments significatifs.

Autoriser l'accès à une gestation pour autrui hors indication thérapeutique

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 14 élèves.

Mitigés : 7 élèves.

Désaccord : 3 élèves

Principaux arguments avancés: cela éviterait la fuite actuelle, à l'étranger, des individus qui ont besoin de cette technique pour avoir des enfants. Les homosexuels doivent avoir le droit d'avoir des enfants. La France reconnaît légalement les GPA faites à l'étranger, pourquoi ne pas l'autoriser sur notre sol?

Mettre en place des mesures incitatives au don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes)

Les élèves sont très mitigés au sujet de cette proposition.

D'accord : 8 élèves.

Mitigés : 9 élèves.

Désaccord : 9 élèves

Arguments problèmes : cela sera source de problèmes. Cela ne transformerait-il pas le don en vente ?

Prise en charge de la fin de vie

Définir des situations exceptionnelles dans lesquelles serait justifiée la possibilité de s'auto-administrer un produit létal (suicide assisté)

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 17 élèves.

Mitigés : 3 élèves.

Désaccord : 7 élèves

Principaux arguments invoqués : au nom du « principe d'humanité », il faut l'autoriser. Les élèves en désaccord estiment que c'est au médecin de faire ce genre de choses. L'argument religieux est invoqué par les élèves en désaccord : seul Dieu peut nous ôter la vie.

Définir des situations exceptionnelles dans lesquelles serait justifiée la possibilité d'administrer un produit létal (euthanasie)

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 18 élèves.

Mitigés : 1 élève.

Désaccord : 6 élèves

Principaux arguments invoqués : au nom des souffrances de l'individu et de l'acharnement médical, il faut autoriser l'euthanasie. Parfois, la vie ne mérite plus d'être appelée vie et cela devrait autoriser l'euthanasie. L'euthanasie est autorisée sur les animaux, alors pourquoi pas chez l'homme (sous entendu, qui est une sorte d'animal) ?

Assurer un suivi de l'application de la volonté libre et éclairée du patient

Les élèves sont globalement en d'accord avec cette proposition.

D'accord : 13 élèves.

Mitigés : 5 élèves.

Désaccord : 3 élèves

Principaux arguments avancés : tout le monde devrait rédiger ses directives anticipées. C'est le moyen le plus sûr à notre disposition pour que nos volontés soient respectées. Le problème de la continuité de la volonté est de nouveau convoqué : comment rendre ces directives anticipées compatibles avec le fait que nous puissions changer d'avis ?